

REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze mars, à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Pierre DUCERF, Maire.

Présents : M. Pierre DUCERF, Mme Françoise BERTHIER, M. Gérard BERLAND, M. Eric MARECHAL, Mme Marie-Pierre BERNARD, M. David BONNET, Mme Chantal VOLAN, M. Yves GATEAUD, M. Régis TOURNUS, M. Frédéric PRIEST.

Excusés : Mme Lourdès DA COSTA, M. Julien GUENARD, M. Edouard DUCERF

Absent : M. Jacques BOULOGNE

Secrétaire de séance : Mme Françoise BERTHIER.

Approbation du compte rendu de la réunion de conseil du 8 février 2019

Compte Administratif ASSAINISSEMENT 2018

005/2019

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Françoise BERTHIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par M. Pierre DUCERF, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|-----------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | 5 425.68 € | | | 2 655.76 € | 5 425.68 € | 2 655.76 € |
| Opérations de l'exercice | 19 958.77 € | 19 575.06 € | 17 305.20 € | 22 844.22 € | 37 263.97 € | 42 219.28 € |
| TOTAUX | 25 384.45 € | 19 575.06 € | 17 305.20 € | 25 499.98 € | 42 689.65 € | 45 075.04 € |
| RESULTATS DE CLOTURE | 5 809.39 € | | | 8 194.78 € | | 2 385.39 € |

2°) - Constate, pour la comptabilité annexe, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3°) - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4°) - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation Compte de Gestion ASSAINISSEMENT 2018

006/2019

Après avoir pris connaissance des résultats apparaissant au Compte de Gestion **Assainissement** de Mme l'Inspecteur du Trésor à la Trésorerie de Charolles, correspondant aux résultats du Compte Administratif,

Le Conseil Municipal approuve ce Compte de Gestion.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme Françoise BERTHIER, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018, dressé par M. Pierre DUCERF, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) - Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| Libellés | Investissement | | Fonctionnement | | Ensemble | |
|-----------------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|----------------------|-----------------------|
| | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits | Recettes ou excédents |
| Résultats reportés | 207 108.39 € | | | 75 594.59 € | 207 108.39 € | 75 594.59 € |
| Opérations de l'exercice | 98 920.79 € | 320 168.52 € | 409 547.00 € | 520 908.80 € | 508 467.79 € | 841 077.32 € |
| TOTAUX | 306 029.18 € | 320 168.52 € | 409 547.00 € | 596 503.39 € | 715 576.18 € | 916 671.91 € |
| RESULTATS DE CLOTURE | | 14 139.34 € | | 186 956.39 € | | 201 095.73 € |

2°) - Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3°) - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4) - Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Approbation Compte de Gestion COMMUNE 2018**008/2019**

Après avoir pris connaissance des résultats apparaissant au Compte de Gestion **Commune** de Mme l'Inspecteur du Trésor à la Trésorerie de Charolles, correspondant aux résultats du Compte Administratif,

Le Conseil Municipal approuve ce Compte de Gestion.

Encaissement chèque MACIF suite à dégradation panneau PDIPR**009/2019**

Le panneau d'indication des chemins de randonnées fixé sur la place de l'église a été heurté par un véhicule et il a fallu dresser un constat (ce panneau appartient à la Communauté de Communes mais à l'arrière un panneau de stratifié appartient à la commune).

Ce panneau de stratifié est endommagé et il y a lieu de le changer. Un devis a été établi par Laurent BONNET et donné à notre assureur MMA.

MMA a lancé un recours contre la compagnie adverse (MACIF) et a abouti.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise M. le Maire à encaisser le **chèque** de la **MACIF d'une somme de 366,66 €** représentant la totalité du devis.